

COMMUNE de SEYSES
10 Place de la Libération
31600 SEYSES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSES

Nombre de Conseillers :
En exercice : 29
Présents : 17
Procurations : 4
Absents : 8
Votants : 21
Pour : 21

L'an deux mille dix-huit, le trente mai à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire : 

Date de la convocation 23 mai 2018

- 1 JUIN 2018

A LA SUD-PREFECTURE DE MURET

PRESENTS : Alain PACE, Geneviève FABRE, Michel PASDELOUP, Carine PAILLAS, Andrée ESCAICH, Alain AUBERT, Bernadette SERRES, Dominique ALM, Yvelise MONTANÉ, Jérôme BOUTELOUP, Marie-Ange KOFFEL, Patrick MORDELET, Frédérique LAURENS, Alain D'ORSO, Elisabeth DELEUIL, Jean-Pierre ZANATTA, Manuel SOLSONA.

PROCURATIONS : Bruno BENOIT à Alain PACE, Magali GRANDSIMON à Andrée ESCAICH, Laurent VALLET à Patrick MORDELET, Alain VIDAL à Jean-Pierre ZANATTA.

ABSENTS : Thierry LAZZAROTTO, Corinne CORDELIER, Philippe RIBET, Maryvonne SALLES, Floréal PALAZON, Jennifer DURAND, Line DELHON, Eva FLORES.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre ZANATTA

N° 4521

OBJET :

**Demande de Subvention
Temps Libre Prévention
Jeunesse 2018-2019**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de son action en direction de la Jeunesse, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne a mis en place de nombreux dispositifs.

Le dispositif « Temps libre prévention jeunesse » (TLPJ), qui s'adresse au public 8-18 ans, a pour objectif la prévention et la lutte contre le désœuvrement des jeunes.

La commune de SEYSES par son service enfance jeunesse et sports, et plus particulièrement le Point Action Jeunes, s'inscrit pleinement dans cet objectif et propose depuis de nombreuses années des projets en ce sens.

C'est l'atelier « Prévention » qui sera mis en avant pour 2018/2019.

L'atelier « Prévention » se déroulera les mercredis des semaines scolaires principalement (une action ou deux pourront avoir lieu quelques samedis).

Nous avons souhaité travailler cette année sur un projet de prévention des conduites à risques. La prévention consiste à anticiper un comportement jugé problématique dans un groupe social par rapport à ses valeurs fondamentales. De fait, si le groupe n'a pas de valeur fondamentale, aucune action n'est possible, puisqu'aucun comportement ne sera jamais jugé problématique, il a peu de chance d'être modifié.

C'est pourquoi dans notre projet nous avons orientés nos actions sur deux points importants :

- Les conduites à risques liées aux comportements sur la route (vélos, trottinettes et piétons)
- L'usage addictif des écrans : développer un esprit critique et une utilisation à bon escient, raisonnable et raisonnée.

Soucieux de mieux comprendre les conduites à risques chez les adolescents, le PAJ souhaite organiser différentes actions :

- Création de panneaux routiers pour sensibiliser les conducteurs.
- Parcours « Pédi bus » pour sécuriser les déplacements.
- Sorties vélos pour adapter les comportements sur la route.
- Manifestation sécurité routière avec intervention de brigade de prévention de la délinquance juvénile.
- Projections/débats sur le thème « Sécurité routière ».
- Projections/débats sur le thème « Jeux vidéo, écrans... Intérêts et risques pour les adolescents ? ».
- Création et analyse d'un questionnaire sur la place des médias dans la vie des ados.

	<ul style="list-style-type: none"> - Atelier de décryptage des médias (source de l'information). - Jeux vidéo de prévention sur la fréquence d'utilisation et les comportements adaptés (utilisation de son image et traçabilité sur le temps). - Réalisation d'exercices et comment développer son esprit critique face aux infos. - Discussion autour de la diffusion de l'image (pratiques des jeunes et paramètres de confidentialité) et jeux. - Réalisation d'un court métrage. - Discussions libres. <p>Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sollicite le Conseil Départemental pour une demande de financement de ces actions dans le cadre du TLPJ.
Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : 01 JUIN 2018 Affiché le : 01 JUIN 2018	Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 01 juin 2018 <p style="text-align: right;"> Le Maire, Alain PACE  </p>